



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 7 mars 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 1ER FÉVRIER

8139-03-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1er février 2016.

ADOPTION DES MINUTES / 17 FÉVRIER 2016

8140-03-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 17 février 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8141-03-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Daniel Charon Se demande si Monsieur Carignan-Cervera possède une expérience dans le domaine municipal.

Monsieur Carignan-Cervera fait un bref compte rendu de son parcours professionnel et académique.

Denis et Marcel Desgroseillers Déposent une demande d'appui au conseil municipal afin d'appuyer les agriculteurs dans leur demande au MTQ visant à louer la voie ferrée et que les sommes versées soient remises à la municipalité.

Présentent les grandes lignes de la certification Canada GAP exigent un certain niveau de contrôle relatif aux gens en contact avec les cultures.

Le conseil prend acte de leur demande.

Daniel Charon Dans la nouvelle entente relative au service de police, tient-on compte du nouveau poste de police que prévoit construire Châteauguay ?



Pour le moment, il n'en est pas question dans l'entente. Châteauguay désire attendre de voir si la ville de Mercier se joindra à nous dans l'entente avec Châteauguay ou si elle formera son propre service de police.

Daniel Charon Toujours dans la nouvelle entente relative au service de police, quel pourcentage des contraventions émises sur le territoire de Saint-Isidore revient à la municipalité ?

Dans l'ancienne entente, nous ne recevions que 4% des sommes perçues grâce aux amendes émises sur notre territoire. Dorénavant, ce sera 100% des montants perçus qui reviendront à la municipalité.

Paul Pelletier Sur la rue Boyer, serait-il possible de nettoyer les bouches d'égout afin que l'eau provoquée par la fonte de la neige puisse être évacuée adéquatement ?

Boyer étant sous la juridiction du MTQ, les demandes seront faites en conséquence.

Daniel Charon Avons-nous des nouvelles du futur parc industriel ?

Aucune nouvelle supplémentaire pour le moment.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 387-2016 / FOSSÉ RUE VIAU

8142-03-2016 Monsieur Dany Boyer donne avis de motion que le règlement 387-2016, règlement prévoyant l'octroi d'une servitude aux résidents de la rue Viau afin qu'ils aient accès au fossé et que la municipalité puisse effectuer les travaux d'entretien. Ce règlement sera présenté à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 389-2016 / MODIFICATION FRAIS DE PARC

8143-03-2016 Monsieur Jean-Charles Belleau donne avis de motion que le règlement 389-2016, règlement modifiant le règlement de lotissement 337-2010 de façon à modifier l'article 19 concernant la compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels. Ce règlement sera présenté à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

AVIS DE MODIFICATION RÈGLEMENT LIMITE DE VITESSE / 388-2016

8144-03-2016 Monsieur Dany Boyer donne avis de motion que le règlement 388-2016 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

ADOPTION RÈGLEMENT 385-2016 / BUDGET RIAVC

8145-03-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté à l'assemblée régulière du 4 janvier 2016 ;



Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 385-2016, règlement prévoyant l'adoption des prévisions budgétaires de la RIAVC pour l'exercice financier 2016 pour un montant de 1 173 500.00 \$.

PROTOCOLE D'ENTENTE RIAVC ET CHÂTEAUGUAY / ALIMENTATION EAU POTABLE

8146A-03-2016 CONSIDÉRANT que le protocole d'entente relatif à l'alimentation en eau potable entre la Régie intermunicipale de la Vallée de Châteauguay et le Ville de Châteauguay est échu ;

CONSIDÉRANT le processus de médiation en cours devant la commission municipale du Québec dans le cadre d'une requête en fixation du prix de l'eau introduite par la Ville de Châteauguay ;

CONSIDÉRANT que les représentants des parties en sont venus à une entente de principe le 9 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente a été entériné par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la Vallée de Châteauguay le 13 janvier 2016.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Ville de Châteauguay a entériné le protocole d'entente le 18 janvier 2016 ;

Il est résolu unanimement d'entériner le protocole d'entente entre la Régie intermunicipale de la Vallée de Châteauguay et la Ville de Châteauguay tel qu'adopté par la RIAVC le 13 janvier 2016.

ADOPTION RÈGLEMENT 386-2016 / RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ISIDORE

8146B-03-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté à l'assemblée régulière du 1er février 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement 386-2016, règlement amendant le règlement no. 377-2015 concernant les règles et fonctionnements de la Bibliothèque de Saint-Isidore.

ENTENTE DESSERTE POLICIÈRE / CHÂTEAUGUAY

8147-03-2016 CONSIDÉRANT que l'Entente relative à la fourniture de services de police entre la Municipalité de Saint-Isidore et la ville de Châteauguay est échue;

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et les articles 569 et suivants du Code municipal ;

CONSIDÉRANT que ladite proposition d'entente est annexée à la présente résolution ;



EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal approuvent la proposition d'entente relative à la fourniture de services de police ci-annexée et autorisent M. Sylvain Payant, maire, et M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général à signer cette entente au nom de la Municipalité.

RENOUVELLEMENT ASSURANCES

8148-03-2016 CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement d'assurances de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 12 avril 2016 au 12 avril 2017 ;

# Police :	MMQ-03-067040.11	25 918 \$
	Automobile	1 302 \$
	BENP-03-67040	<u>225 \$</u>
		34 302 \$

Il est résolu unanimement d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances municipales 2016-2017.

ABONNEMENT ADMQ ET ASSURANCES RESPONSABILITÉ / FORMATION

8149-03-2016 Il est résolu unanimement qu'une somme de 2 458 \$ soit versée à l'Association des directeurs municipaux du Québec afin de défrayer les coûts de cotisation annuelle à l'ADMQ pour l'année 2016, de l'assurance cautionnement et les coûts de formation pour directeur municipal agréé.

Coût : 2 458\$ (incluant les taxes)

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29-02-2016

8150-03-2016 Il est résolu unanimement qu'une somme de 2 458 \$ soit versée à l'Association des directeurs municipaux du Québec afin de défrayer les coûts de cotisation annuelle à l'ADMQ pour l'année 2016, de l'assurance cautionnement et les coûts de formation pour directeur municipal agréé.

Coût : 2 458\$ (incluant les taxes)

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29-02-2016

8151-03-206 Il est résolu unanimement que les membres du Conseil municipal accusent réception du rapport budgétaire au 29-02-2016.

CAMP DE JOUR / TARIFICATION ET NON-RÉSIDENTS

8152-03-2016 CONSIDÉRANT les coûts reliés au déroulement du camp de jour n'étant pas couverts par les subventions ou les frais d'inscription ;



CONSIDÉRANT le très bas tarif exigé lors de l'inscription en comparaison avec les municipalités environnantes ;

CONSIDÉRANT que l'accueil d'enfants provenant de l'extérieur de la Municipalité engendre d'importantes hausses de coûts à la Municipalité ;

Il est résolu unanimement d'augmenter la tarification de 25% en 2016 et de restreindre l'accès au camp aux résidents de la Municipalité.

REMERCIEMENT ANIK NESTERENKO ET DANIEL VINET

8153-03-2016 CONSIDÉRANT les départs de Madame Anik Nesterenko, coordonnatrice des loisirs après 7 ans de loyaux services ainsi que de Monsieur Daniel Vinet, directeur général après 32 ans de loyaux services ;

Il est résolu unanimement souligner leur contribution à la Municipalité et de leur souhaiter bon succès dans leurs nouveaux projets.

CADEAU DE DÉPART DANIEL VINET

8154-03-2016 Il est résolu unanimement d'offrir un chèque cadeau voyage d'un montant de 1 000\$ à Monsieur Daniel Vinet à titre de reconnaissance pour son dévouement à la Municipalité de Saint-Isidore et afin de souligner son départ à la retraite.

Coût : 1 000 \$

SYMPATHIES MONSIEUR GILLES MELOCHES, MAIRE DE DELSON

8155-03-2016 Considérant le décès de monsieur Gilles Meloche, maire de Delson, il est résolu que les membres du conseil municipal présentent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches de monsieur Meloche ainsi qu'aux citoyens de Delson.

PROMPT RÉTABLISSEMENT M. PIERRE MOREAU

8156-03-2016 Il est résolu unanimement que les membres du conseil municipal de Saint-Isidore offrent leurs plus sincères souhaits de prompt rétablissement au Ministre et député de Châteauguay, Monsieur Pierre Moreau. Le conseil municipal souhaite lui manifester son soutien et lui souhaiter bon courage dans son combat contre la maladie.

SUBVENTION CLUB DE CROQUET

8157-03-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 900 \$ au Club de Croquet à titre de subvention pour l'année 2016

SUBVENTION CLUB LES CŒURS VAILLANTS

8158-03-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 300 \$ au Club les cœurs vaillants à titre de subvention pour l'année 2016



MOIS DE LA JONQUILLE

8159-03-2016

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;
CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

En conséquence, il est résolu unanimement de :

DÉCRÉTER le mois d'avril Mois de la Jonquille ;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du Cancer.

ADOPTION RAPPORT SERVICE DE POMPIERS

8160-03-2016

Considérant l'Entente de partenariat relatif à la fourniture de services de sécurité incendie survenue en juillet 2013 entre la Municipalité de Saint-Isidore et la Ville de Châteauguay ;

Considérant le plan de mise en œuvre prévu pour 2015 ;

Il est résolu unanimement que les membres du conseil municipal accusent réception du rapport final du plan de mise en œuvre.

VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item Varia.



COMPTES A PAYER

8161-03-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de février 2016 annexés (compte à payer - procès-verbal) au montant de 328 977,97 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8162-03-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de février 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 22 429,28 \$.

Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier